

PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI

Mémoire présenté à

**la Commission de consultation du public
Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami**

dans le cadre
**des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)**

par

l'Union québécoise pour la nature (UQCN)



Juin 2003

TABLE DES MATIÈRES

L'UQCN et la conservation de la biodiversité.....	3
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS.....	4
Introduction	5
Gestion du lac Kénogami et ses conséquences	5
Évaluation des solutions alternatives.....	6
Biodiversité et réservoir Pikauba	6
Impact du réservoir Pikauba sur les milieux humides.....	7
Impact sur l'original	7
Impact sur les autres espèces.....	8
Autres fonctions des milieux humides	8
Scénario alternatif proposé	9

PROJET DE RÉGULARISATION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI

L'UQCN ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'Union québécoise pour la nature (UQCN) a été fondée en 1981. Au cours des ans, cet organisme à but non lucratif s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la Loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, les pratiques agricoles et l'aménagement du territoire agricole, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, la Loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc.

L'UQCN a également :

- fondé Stratégies Saint-Laurent;
- participé à la création d'ÉcoSommet;
- réalisé l'ÉcoRoute de l'information, principal site francophone à caractère environnemental sur Internet;
- publié une carte présentant l'ensemble des sites protégés et à protéger du Québec méridional (*Les milieux naturels du Québec méridional*);
- lancé les Guides pour la protection des cours d'eau (*Santé et environnement pour la protection des cours d'eau*);
- créé en 1984 et publié jusqu'en juin 1999, le magazine *Franc-Vert* ;
- fait la promotion de l'éducation relative à l'environnement par le biais de son concours photo annuel « La nature du Québec en images » pendant près de 15 ans.

L'UQCN appuie ses activités sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation soit : le maintien des processus écologiques essentiels à la vie; la préservation de la diversité génétique et le développement durable. Elle s'est engagée résolument dans un processus qui vise à influencer vers ces trois objectifs les attitudes et les comportements de l'ensemble des Québécois et des organisations québécoises tant publiques que privées.

Elle travaille de plusieurs façons à la rencontre de ces grands objectifs: l'éducation auprès des jeunes et des adultes, les campagnes de sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations, la collaboration avec différentes instances décisionnelles et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

L'UQCN est un acteur majeur dans la conservation de la nature au Québec, appuyée par plus de 6000 membres et donateurs et regroupant près de 80 organismes affiliés. La qualité de son travail et de son expertise, assurée en grande partie par son réseau de bénévoles et de collaborateurs agissant au sein de chacune de ses commissions, en font un intervenant reconnu et estimé par les autres organismes environnementaux ainsi que par les institutions québécoises, canadiennes et étrangères avec lesquelles elle travaille depuis plus de vingt ans.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandations no 1 –

L'UQCN recommande que les niveaux des débits réservés des exutoires du lac Kénogami soient revus; elle recommande aussi que l'exigence du décret de maintenir un niveau d'eau constant du lac soit modifiée ou abandonnée de manière à réduire l'importance de ces contraintes dans la gestion de l'ensemble du bassin de drainage.

Recommandation no 2 –

En tout premier lieu, nous recommandons que soit réévalué le choix du site de construction d'un réservoir de retenue. Il appert, d'après les témoignages entendus durant la première partie des audiences, qu'il serait possible de trouver dans le bassin de la rivière aux Écorces des sites qui ne recèleraient pas de milieux aussi riches que le site retenu sur la Pikauba.

Recommandation no 3 –

Dans le cas où la construction de structures de retenue sur la rivière Pikauba continue d'être préconisée, nous recommandons de ne pas mettre en eau le réservoir et de ne provoquer ainsi aucune inondation de territoire.

INTRODUCTION

Le 25 février dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendait accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de « régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami » par le ministère des Ressources naturelles du Québec.

Le projet origine d'un décret adopté le 7 juin 2000. Il consiste à réaliser des infrastructures qui permettront de régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami, situé près de la ville de Saguenay, et d'assurer ainsi la sécurité du public. Le projet comprend cinq composantes : la modernisation des évacuateurs de crues des ouvrages du lac Kénogami; la création d'un réservoir de rétention des crues sur la rivière Pikauba, à 30,2 km en amont du lac Kénogami; l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables; la consolidation et le rehaussement des digues du pourtour du lac Kénogami et la mise en place d'un système amélioré de gestion prévisionnelle.

Plusieurs aspects de ce projet posent problème quand à leurs impacts sur l'environnement. Nous considérons que ce projet sacrifie des habitats naturels de grande valeur qui sont uniques et irremplaçables et propose de procéder à l'artificialisation d'un important bassin de drainage sans réelle nécessité.

GESTION DU LAC KÉNOGAMI ET SES CONSÉQUENCES

C'est surtout la composante touchant la création d'un réservoir de rétention sur la rivière Pikauba qui fait problème et qui a retenu notre attention, même si nous reconnaissons que toutes les composantes ont été conçues comme un ensemble. En effet, certains aspects de la gestion du réservoir Kénogami imposent des contraintes importantes sur tout le système, le décret gouvernemental fixant des marges très étroites dans la gestion du niveau de ce lac, soit $163,4\text{m} \pm 10\text{ cm}$. Pour satisfaire à cette contrainte, il faut en toute logique construire un réservoir en amont et y maintenir une réserve d'eau utilisable pour assurer le niveau du lac Kénogami. Cette contrainte de niveau nous apparaît toutefois irréaliste et injustifiée quant à sa raison d'être, soit une stabilisation du niveau du lac strictement à des fins d'activités de loisirs, compte tenu des conséquences sur les débits et les niveaux dans l'ensemble du bassin versant et les impacts environnementaux dont ils sont l'origine.

De plus, l'intégration dans les contraintes de gestion des exutoires du lac Kénogami de débits dont personne ne semble capable d'expliquer l'origine et la nécessité, et qui sont apparus très questionnables lors des séances d'information nous porte à croire qu'on pourrait facilement réduire les impacts du projet par des modalités plus flexibles de gestion des niveaux du lac et de ses exutoires. En fait, des fluctuations de débit importantes ont été enregistrées durant l'hiver 2002-2003 ($22\text{m}^3/\text{sec.}$ et $30\text{m}^3/\text{sec.}$ mentionnées lors des premières séances du BAPE sur ce projet) sans que personne ne semble avoir formulé de plaintes. Si les débits réservés actuels visent des objectifs de production hydroélectrique futures, l'idée nous venant logiquement à l'esprit, compte tenu du métier principal du consultant, le promoteur devrait alors nous le faire savoir et les impacts du projet devraient être réévalués sur cette base.

Recommandation no 1 –

L'UQCN recommande que les niveaux des débits réservés des exutoires du lac Kénogami soient revus; elle recommande aussi que l'exigence du décret de maintenir un niveau d'eau constant du lac soit modifiée ou abandonnée de manière à réduire l'importance de ces contraintes dans la gestion de l'ensemble du bassin de drainage.

ÉVALUATION DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Nous regrettons que toutes les solutions alternatives que le promoteur a pu considérer dans ses analyses n'aient pas fait l'objet de discussions publiques, une seule variante ayant été présentée. Sans doute voulait-il ainsi se conformer au décret, mais ils nous semble qu'il aurait été nécessaire d'analyser au grand jour des alternatives aux solutions proposées dont il a été brièvement question lors des premières séances du BAPE sur ce projet et qui pourraient maintenant nous apparaître préférables.

Ceci dit, l'UQCN se rallie d'emblée à la nécessité d'apporter des correctifs à la gestion du lac et de ses affluents pour faire en sorte, comme le décret gouvernemental l'exige, d'éviter qu'il y ait des « dépassements des seuils majeurs d'inondation dans les rivières Chicoutimi et aux Sables ». Nous ne remettons pas en question les objectifs qui visent une plus grande sécurité du public mais nous proposons dans ce mémoire des moyens de moindre impact pour les atteindre.

BIODIVERSITÉ ET RÉSERVOIR PIKAUBA

La création d'un réservoir de 16 km² dans la réserve faunique des Laurentides aura des conséquences sérieuses sur le milieu. Le bassin de la rivière Pikauba, est caractérisé par la présence de méandres herbacés, un milieu qui ne se retrouve que dans deux autres bassins de rivière de cette réserve faunique qui est pourtant immense. Ces caractéristiques topographiques sont à l'origine d'une grande diversité d'habitats, tourbières marais et marécages, couvert forestier, qui soutiennent, comme le révèle l'étude d'impact, une grande diversité biologique. C'est dans cette région de la réserve faunique des Laurentides qu'on retrouve les plus fortes densités d'originaux, une densité qui se rapproche de celles observées dans des régions du Québec où la chasse est interdite. On y retrouve aussi la plus forte densité de castors au Québec, la présence de deux meutes de loups, d'une abondance de lièvres et de lynx, de 95 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles on retrouve 11 espèces de sauvagine ainsi que des échassiers et des limicoles, et une belle variété de poissons représentant toute la chaîne alimentaire de cet élément de l'écosystème, et qui témoigne de sa complexité et de sa diversité.

Ce milieu remarquable a été évalué par la Direction du patrimoine écologique d'Environnement Québec avec une approche méthodologique d'écologie du paysage et sa valeur a été comparée à celle d'autres sites en regard de son irremplaçabilité. M. Patrick Beauchesne, le représentant de cette Direction, a présenté le résultat de cette analyse lors de la séance du 14 mai du BAPE : il arrive à la conclusion que ce site est unique dans le territoire d'étude, qu'il est irremplaçable, et que sur cette base *il aurait été choisi dans le cadre d'un travail de sélection pour les fins d'aires protégées*. De plus, il considère que la biodiversité de ce territoire est concentrée à l'endroit du réservoir projeté.

IMPACT DU RÉSERVOIR PIKAUBA SUR LES MILIEUX HUMIDES

Or la mise en eau du réservoir Pikauba telle que projetée provoquera la perte d'une proportion importante des habitats qui sont à l'origine de cette diversité : 520 ha de milieux humides seront inondés, soit le quart des tourbières de l'aire d'étude, 17% des marais et 13,6% des marécages seront perdus, et 420 ha de forêt seront déboisés. Même si le promoteur prétend que « *de nouveaux milieux humides se développeront en bordure du réservoir* » il admet que ces nouveaux habitats ne pourront remplir les fonctions perdues, à cause principalement du fort marnage auquel sera soumis le niveau du réservoir. Cette perte de milieux humides et de territoire forestier en production ne doit pas être prise à la légère. Il n'y a peut-être pas d'espèces menacées dans le territoire visé, mais les milieux mêmes qui s'y trouvent sont menacés et il faut les protéger.

Il faut savoir que les milieux humides ne couvrent qu'environ 15 % du Québec. On estime que plus de 50 % des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables s'y trouvent ou s'y concentrent. La diversité de la faune des milieux humides est également considérable. Au Québec seulement, 271 des 638 espèces de vertébrés utilisent ces milieux pour y trouver un abri, de la nourriture ou pour se reproduire. Les milieux humides constituent au niveau mondial les milieux les plus menacés, avec 50% de perte depuis 1900 (H. Reeves 2003, *Mal de Terre*). Les milieux humides figurent aussi parmi les écosystèmes les plus menacés au Canada : depuis l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, plus de 65 % des milieux humides de la côte Atlantique ont été convertis à d'autres usages et de 80 à 98 % des milieux humides voisins des grands centres urbains ont disparu pour laisser place au développement de l'agriculture, des ports, et pour l'expansion urbaine. Au fil des années, des milliers d'hectares de milieux humides ont disparu du territoire québécois : 4,000 ha de milieux humides ont été perdus dans la vallée du St-Laurent depuis 40 ans (Service canadien de la faune) au « profit » du développement résidentiel, industriel ou agricole. En 1966, la région de Montréal ne comptait plus que 20 % des milieux humides présents au début de la colonie : qui se souvient maintenant qu'Expo 67 a été construite sur l'île Ste-Hélène, une île marécageuse qui avait le statut de refuge d'oiseaux migrateurs ? Et dans la région de Jonquière-Chicoutimi la perte serait plus élevée en termes de pourcentage. Ici, par un seul projet, on propose de faire disparaître plus de 500 ha, soit 15% des pertes reconnues comme importantes tout le long du Saint-Laurent depuis des centaines d'années. Le temps est révolu où des interventions devraient voir les espèces ou les habitats menacés; il est plutôt essentiel d'éviter une dégradation d'espèces et d'habitats vulnérables pour s'assurer qu'ils ne deviennent pas menacés.

IMPACT SUR L'ORIGNAL

L'impact de ces perturbations sera important sur les orignaux, qui vont voir disparaître une partie essentielle de leur habitat d'été alors qu'il s'agit d'une espèce qui préoccupe les gestionnaires de la faune depuis des décennies. Même si le promoteur prétend, sans pouvoir fournir de données fiables que ces habitats sont sans intérêt pour l'orignal, les marais et marécages constituent, selon les données de la littérature scientifique, des habitats d'importance pour l'orignal en été. Une courte exploration des rives de la rivière réalisée en juin nous a permis de constater un niveau élevé d'utilisation de ce secteur par l'orignal au printemps et en été, démontré par le nombre de pistes et l'importance du broutage sur les saules. Dans *La faune du Québec et son habitat* (Les publications du Québec) on mentionne que les orignaux ajoutent des plantes aquatiques à leur menu l'été et que pour cette raison leur activité est souvent centrée autour d'un lac, d'un étang à castor ou d'un marécage. Ces milieux doivent être considérés des habitats essentiels pour l'orignal.

IMPACT SUR LES AUTRES ESPÈCES

Cet impact sera aussi important sur la sauvagine, qui perdra des aires d'élevage de couvées, ainsi que sur bon nombre d'espèces d'oiseaux qui concentrent leurs activités sur ce type d'habitat. Le castor sera aussi affecté par l'ennoisement de tributaires où ils sont installés. L'activité de chasse à l'orignal qui se pratique par les Hurons à partir d'embarcations sera perturbée ainsi que le piégeage des animaux à fourrure. La mise en place du réservoir provoquera aussi une perte nette de production de truites par la création d'un obstacle permanent entre les aires d'alimentation et les aires de fraies ainsi que par l'inondation de tributaires de la rivière Pikauba, et un problème de contamination des poissons par le mercure dont on ne connaît pas l'importance et la durée.

AUTRES FONCTIONS DES MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides ainsi que les habitats forestiers de la zone d'étude du réservoir ont des fonctions hydrologiques de protection contre l'inondation et de lutte contre l'érosion; ces fonctions seront affectées. Étant donné que l'ensemble du projet vise à contrôler les aspects torrentiels du bassin de drainage¹, il est illogique de constater qu'on va ainsi réduire la capacité de cet écosystème de procurer gratuitement ce service à la communauté via une artificialisation du milieu et cela pour favoriser des activités de récréation et de villégiature, de loin moins importantes que la sécurité recherchée en priorité et le maintien d'écosystèmes plutôt rares. Il en est de même des fonctions de filtration par les milieux humides du bassin de drainage, fonctions importantes compte tenu de la présence de prises d'eau à des fins de consommation humaine par les résidents de Jonquière et de Saguenay. La perte de ces fonctions n'a pas été chiffrée par le promoteur ni incluse dans le coût du projet – ni par ailleurs, la mise en circulation de mercure dans l'environnement due à la mise en place du réservoir Pikauba. Ce mercure préoccupe l'agente de l'évaluation d'hygiène du milieu de Santé Canada, qui a fait part de ses préoccupations dans une lettre qu'elle adressait à Pêches et Océans en avril 2002. Ce mercure risque d'affecter la chaîne alimentaire et des questions sont posées dans cette lettre quant à son impact sur l'eau de consommation.

En formulant le décret de la manière que l'on sait, il semble que le gouvernement précédent a pris délibérément le parti de favoriser les activités récréatives et de villégiature du lac Kénogami, au détriment de la conservation d'un territoire de grande valeur et au détriment d'activités liées à l'exploitation des ressources qui s'y pratiquent, tout en hypothéquant son avenir touristique² par les dommages irréversibles qu'ils causeront au paysage.

¹ Les déboisements importants qu'on a pratiqué à des fins commerciales dans ce bassin de drainage, et davantage encore récemment sans doute en préparation de l'inondation à venir, ainsi que dans les autres bassins alimentant le lac Kénogami n'ont-ils pas contribué à accroître la nature torrentielle de ces bassins et l'impact des précipitations observées durant le « déluge »? Une gestion forestière qui ne serait pas strictement commerciale et qui tiendrait compte de ce rôle pourrait contribuer efficacement à ce que le phénomène ne se répète pas.

² Encore faudrait-il que le gestionnaire du territoire, la SEPAQ, accepte de faire la promotion d'autres activités que la pêche dans le bassin de la rivière Pikauba, ce qui n'est pas le cas présentement.

SCÉNARIO ALTERNATIF PROPOSÉ

L'UQCN prend bonne note de ces impacts très importants dans le bassin versant de la rivière Pikauba. Elle est convaincue que la perte de milieux humides et de milieux forestiers qui y sont associés, un problème mondial mais aussi québécois, se doit d'être évité coûte que coûte, ces milieux ayant grandement souffert de l'activité humaine partout sur la planète. *Et il est possible d'éviter cette perte.*

Recommandation no 2 –

En tout premier lieu, nous recommandons que soit réévalué le choix du site de construction d'un réservoir de retenue. Il appert, d'après les témoignages entendus durant la première partie des audiences, qu'il serait possible de trouver dans le bassin de la rivière aux Écorces des sites qui ne recèleraient pas de milieux aussi riches que le site retenu sur la Pikauba.

Afin de réduire d'une manière substantielle les impacts environnementaux attendus, nous suggérons la mise en place d'alternatives aux propositions déposées par le promoteur.

Si on doit quand même poursuivre la construction de structures de retenue sur la rivière Pikauba, nous recommandons de ne pas mettre en eau le réservoir; la même approche devrait être retenue pour un ouvrage sur la rivière aux Écorces ou autre, le cas échéant. On ne ferait intervenir cette structure de retenue qu'en cas de pluviosité importante susceptible de provoquer une surcharge du lac Kénogami qui pourrait mettre en danger la stabilité des ouvrages ou la sécurité du public. En temps normal, à part l'emprise de la digue, aucun réservoir de retenue ne serait créé, aucun hectare de forêt ne serait inondé, aucune perte d'habitat humide ne serait à déplorer. En cas de chute de pluie catastrophique, une situation qui n'est susceptible de se présenter qu'à des intervalles de temps très grands, soit une fois/10,000 ans selon l'étude d'impact, la structure de retenue pourrait être fermée et provoquer ainsi la formation d'un réservoir temporaire qui serait vidangé rapidement avec le retour d'une pluviosité normale. Nous croyons même que l'absence de réservoir permanent accroîtrait la capacité tampon du système en offrant un plus grand volume potentiel de stockage. Les répercussions liées à l'accumulation de mercure dans la chaîne alimentaire et à l'érosion des berges pourraient aussi être évitées. Nous sommes toutefois conscients que l'impact sur les populations de truites ne pourrait être entièrement évité par l'approche proposée.

Pour mettre en place cette alternative, des modifications devraient être apportées aux devis. L'importance des ouvrages de retenue devrait être réévaluée compte tenu du fait qu'elles n'auraient plus à emmagasiner un volume d'eau aussi important. En effet, dans son scénario le promoteur leur fait jouer un double rôle, celui de garder en réserve un volume d'eau servant à régulariser le lac Kénogami tout en conservant la capacité de contenir un déluge éventuel, ce qui exige un réservoir d'un volume qui est le double de ce qui serait nécessaire. Dans l'option proposée ici par l'UQCN, on ne retient que le deuxième rôle, de là des structures plus modestes, à coût réduit, et dont la construction provoquera aussi des impacts de beaucoup moins grande importance. Les structures d'évacuation du « bassin » Pikauba devraient pouvoir faire face aux crues printanières et être d'un débit suffisant pour éviter l'accumulation des eaux provenant de ces crues, celles-ci n'ayant jamais causé problème dans l'ensemble du système. Il serait en effet important de ne pas créer inutilement de « réservoir » même temporaire.

Il est intéressant de noter que lors de la première partie des audiences publiques, le promoteur a lui-même convenu que *l'option que nous présentons ici rencontrait l'objectif de sécurité du public*. Dans son témoignage, si notre option était appliquée, il invoquait alors un manque de flexibilité dans la gestion des niveaux d'eau du système, mais

uniquement pour maintenir le niveau du lac Kénogami en été. Par ailleurs, le qualificatif d'« environnement dangereux » employé par le promoteur à l'égard de notre option pourrait à notre avis aussi bien être appliqué à la stratégie de gestion du bassin de retenue telle que présentée dans l'étude d'impact, les deux options présentant des situations semblables lors de la vidange du réservoir. Et cette vidange survient chaque année dans le scénario du promoteur, et ne surviendrait qu'à de rares occasions, sinon jamais, dans notre scénario. Quelle option est donc la plus sécuritaire ? Il en est de même de l'argument avancé par le promoteur que notre option ne présente pas de situation stable de gestion. Que dire alors de l'option présentée par le promoteur qui inclut une vidange annuelle complète du réservoir Pikauba, créant ainsi davantage d'instabilité par un marnage très important.

Dans notre optique, les résidents du lac Kénogami devront s'accommoder de fluctuations plus importantes des niveaux de leur lac que ne leur procurerait la réalisation du projet sous sa forme actuelle, telle que présentée par le promoteur. Mais cet impact sera somme toute minime, étant évalué par le promoteur à 1,507 jours sur 87 ans – moins de 5% du temps – où les niveaux désirables ne seront pas atteints en absence du projet proposé pour la Pikauba. Les résidents n'habitent-ils pas les abords d'un réservoir dont on s'attend que les niveaux fluctuent quelquefois d'une manière importante ?

Recommandation no 3 –

Dans le cas où la construction de structures de retenue sur la rivière Pikauba continue d'être préconisée, nous recommandons de ne pas mettre en eau le réservoir et de ne provoquer ainsi aucune inondation de territoire.

L'option que nous préconisons en est une qui respecte en entier les objectifs de sécurité et de réduction très substantielle des impacts négatifs. C'est une solution novatrice qui fait appel au bon sens et qui ne devrait pas être écartée pour des considérations secondaires à l'objectif premier du projet, soit de faire en sorte que la venue d'un autre déluge n'ait pas de conséquences catastrophiques pour la région et sa population.